



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 10 juillet 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 10e jour de juillet 2023 à 20h.

Sont présents :

Madame la conseillère : Maryse Baillargeon
Messieurs les conseillers : Éric Morency
Michel Pigeon
Sylvain Carbonneau
Vincent Poulin

Est absente :

Madame la conseillère : Audrey Pomerleau

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

Est aussi présente :

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Madame Mélissa Chrétien.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023
- 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2023
- 2.3. Adoption des comptes
- 2.4. Adoption règlement 412-2023 décrétant des travaux de voirie et de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 2 366 345\$
- 2.5. Dépôt état comparatif

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Dérogation mineure 305 rue du Parc
- 3.3. Garage en face du 91 rue Couture
- 3.4. Espace de rangement Hôtel-de-Ville
- 3.5. Arbres nouveau développement - Subvention à rembourser
- 3.6. Inventaire terrains disponibles

4. Travaux publics

- 4.1. Appel d'offres 2023-03 Pavage
- 4.2. Demande de prix 2023-06 études complémentaires 10e Rang Ouest

- 4.3. Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière - autorisation signature protocole
- 4.4. Bois nouveau développement

5. Sécurité publique et incendie

- 5.1. Rapport d'intervention juin 2023

6. Loisir, organismes et activités culturelles

- 6.1. Commandites (Hunters, Jeux du Québec)
- 6.2. Procédure pour traiter les demandes d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (PHTARL)

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 121-07-2023

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023

Résolution 122-07-2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2023

Résolution 123-07-2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2023 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2023 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.3 Adoption des comptes

Résolution 124-07-2023

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois juin 2023 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 160 448,49\$.

Adoptée

2.4 Adoption règlement 412-2023 décrétant des travaux de voirie et de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 2 366 345\$

Résolution 125-07-2023

ATTENDU QU'un avis de motion, une présentation et un dépôt du présent règlement ont dûment été donnés lors de la séance de ce conseil tenue le 5 juin 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir du 4^e alinéa de l'article 1061 du Code municipal du Québec et que seul l'approbation du Ministère est requise ;

ATTENDU QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice générale et secrétaire-trésorière en ayant précisé l'objet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement #412-2023 décrétant des travaux de voirie et de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 2 366 345\$ soit adopté.

Adoptée

2.5 Dépôt état comparatif

L'état des résultats au 30 juin 2023 est déposé par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et indique des revenus de 2 500 271 \$ et des dépenses de l'ordre de 1 378 246 \$.

	2023	Au 30 juin 2023
DE FONCTIONNEMENT		
Taxes	2 157 981	2 159 643
Paiements tenant lieu de taxes	14 761	16 048
Services rendus	232 650	205 470
Impositions de droits	17 000	25 086
Amendes et pénalités	1 500	1 229
Intérêts	9 000	8 291
Autres revenus	51 000	47 197
Transfert	281 262	37 306
Total de fonctionnement	2 765 154	2 500 271
IMMOBILISATIONS		
Transfert (subv immo)	2 256 615	25 000
TOTAL REVENUS	5 021 769	2 525 271
DÉPENSES		
DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	396 357	250 060
Sécurité publique	231 131	169 993
Transport routier	897 919	359 657
Hygiène du milieu	357 905	250 918
Santé et bien-être	50 120	7 435
Aménagement, urbanisme et développement	195 162	85 382
Loisirs et culture	331 292	132 984
Frais de financement	46 093	22 633
Remboursement de la dette à long terme	353 450	99 183
Réserve financière		
Total de fonctionnement	2 859 429	1 378 246
IMMOBILISATIONS		
Administration générale		
Sécurité publique		
Transport routier	2 335 500	45
Hygiène du milieu	202 000	6 044
Santé et bien-être		

Aménagement, urbanisme et développement	437 500	
Loisirs et culture	85 265	
Propriétés destinées à la revente		6 450
Total immobilisation	3 060 265	12 539
TOTAL DÉPENSES	5 919 694	1 390 784
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		
Surplus accumulé affecté	-94 275	
Financement	-541 650	
Réserve financière et fonds réservé	-262 000	
Produit de cession		
Total autres activités financières	-897 925	0
Surplus (déficit)	0	1 134 487

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de juin 2023 est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Dérogation mineure 305 rue du Parc

Résolution 126-07-2023

ATTENDU QUE des travaux sont en cours de réalisation pour l'ajout d'un débarcadère au 305 rue du Parc chez Interbois;

ATTENDU QUE selon le projet d'implantation de l'arpenteur, le débarcadère à une largeur de 15.24 mètres;

ATTENDU QUE selon le règlement de zonage 324-2021, la largeur maximale de l'allée d'accès pour un usage non résidentiel est de 12 mètres;

ATTENDU QU'il y a une discordance entre la grille de spécification des usages et l'article 18 du règlement de zonage concernant la marge de recul avant en zone industrielle I51;

ATTENDU QUE selon le projet d'implantation la marge de recul avant a été statuée à 10.5 mètres tel qu'indiqué à la grille de spécification des usages et non à 12 mètres tel qu'indiqué à l'article 18 du règlement de zonage.

ATTENDU QUE M. Jason Mathieu, vice-président aux opérations chez Interbois, souhaite obtenir une dérogation mineure quant à la largeur de l'allée.

ATTENDU QU'Une analyse des neuf critères d'évaluation pour l'admissibilité de la dérogation mineure a été faite;



ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande cette dérogation mineure au conseil municipal, soit:

- D'autoriser la largeur de l'allée à 15.24 mètres;
- D'autoriser la marge de recul avant à 10.5 mètres.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la demande de dérogation mineure déposée par Jason Veilleux, vice-président aux opérations chez Interbois.

Adoptée

3.3 Garage en face du 91 rue Couture

Résolution 127-07-2023

ATTENDU QU'une demande est déposée au conseil pour l'ajout d'un usage commercial dans la zone Rm-90;

ATTENDU QUE cet ajout permettrait la construction d'un garage sur une partie du lot 5 967 559;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande et conserver les usages permis actuellement.

Adoptée

3.4 Espace de rangement Hôtel-de-Ville

Résolution 128-07-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accès à un programme pour réaliser de petits projets concernant certains bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'Hôtel-de-Ville manque d'espace de rangement et qu'un agrandissement pourrait être une solution envisagée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des prix pour des plans d'architecte et d'ingénieur pour la construction d'une salle de rangement à l'Hôtel-de-Ville.

Adoptée

3.5 Arbres nouveau développement - Subvention à rembourser

Résolution 129-07-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a bénéficié d'un programme de reboisement par Arbre-Évolution en 2020;

ATTENDU QUE ce programme a permis la plantation d'arbres sur des terrains dans le nouveau développement et que la Municipalité s'était engagée à conserver les arbres pendant 50 ans;

ATTENDU QUE les nouveaux propriétaires des terrains visés ne désirent pas conserver lesdits arbres et demandent à la Municipalité le droit de les couper;

ATTENDU QUE la Municipalité peut payer un montant de 4 477.13\$ à Arbre-Évolution et peut compenser cette coupe d'arbres dans un autre secteur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE payer le montant demandé de 4 477.13\$ et ainsi permettre aux nouveaux propriétaires de couper ou non leurs arbres.

Adoptée

3.6 Inventaire terrains disponibles

Un document est remis au conseil portant sur l'inventaire des terrains et les espaces disponibles dans la municipalité. Le conseil devra prendre certaines orientations quant au développement local.

4. Travaux publics

4.1 Appel d'offres 2023-03 Pavage

Point reporté.

4.2 Demande de prix 2023-06 études complémentaires 10e Rang Ouest

Résolution 130-07-2023

ATTENDU QUE le PIIRL identifie le 10e Rang Ouest comme prioritaire et recommande une reconstruction complète d'une portion de la route;

ATTENDU QU'une évaluation environnementale de site phase 1 et 2 ainsi qu'une étude géotechnique sont nécessaires pour la réalisation des plans et devis;

ATTENDU QUE qu'au cours du mois de juin la Municipalité a procédé à une demande de prix auprès de firmes pour la réalisation de ces études complémentaires;

ATTENDU QUE 2 propositions ont été reçues, soit:

Groupe GEOS	68 410.13\$
NVIRA Environnement Inc	109 499.88\$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder le mandat au Groupe Géos.

Adoptée

4.3 Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière - autorisation signature protocole

Résolution 131-07-2023

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12), la Ministre peut accorder des subventions pour fins de transport;

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière, ci-après le « Programme », approuvé par la décision du Conseil du trésor du 16 août 2022 vise notamment à soutenir financièrement un maximum d'initiatives ou de projets de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE le projet de construction de trottoirs de la Municipalité a été retenu et que la Ministre accepte de verser une aide financière pour lui permettre de réaliser son projet;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure la présente convention d'aide financière, ci-après la Convention, afin de déterminer les obligations des Parties dans ce contexte;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser le maire, M. Patrice Mathieu et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Dominique Giguère, à signer pour et au nom de la Municipalité la convention d'aide financière.

Adoptée

4.4 Bois nouveau développement

Résolution 132-07-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les autorisations nécessaires pour la phase 2 du nouveau développement;

ATTENDU QU'une coupe de bois est nécessaire pour la construction des futures rues;

ATTENDU QU'il est possible de soit communiquer avec un entrepreneur spécialisé dans la coupe de bois ou soit faire arpenter les rues et donner le contrat à un bûcheron;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

De mandater un arpenteur pour l'implantation des rues et communiquer avec un bûcheron pour la coupe de bois.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention juin 2023

Résolution 133-07-2023

Il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de juin 2023 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites (Hunters, Jeux du Québec)

Résolution 134-07-2023

Il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

De refuser la demande de commandite des Hunters;

D'accorder 100\$ pour les Jeux du Québec.

Adoptée

6.2 Procédure pour traiter les demandes d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (PHTARL)

Résolution 135-07-2023

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de chaque municipalité de prendre en charge ses citoyens qui se retrouvent à la rue;

ATTENDU QUE la Municipalité a le choix de participer ou non au programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (PHTARL);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE ne pas participer au Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (PHTARL);

D'écrire à aideurgence@shq.gouv.qc.ca et informer que la municipalité n'a pas de programme pour prendre en charge ses citoyens.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes : OTJ, HLM, CCL.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 136-07-2023

Il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h15.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patrice Mathieu,
Maire.

Mélissa Chrétien,
**Directrice générale
adjointe et greffière-
trésorière adjointe.**